

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 43
Membres absents : 35
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024
Date de transmission : 02/07/2024
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

22^{ème} QUESTION

Approbation d'une charte environnementale pour l'aviation légère (DELIBERATION n° 2024-121)

L'EuroAirport a engagé, depuis 2022, la rédaction d'un projet de charte environnementale pour l'aviation légère ayant pour objectif de sensibiliser les pilotes de l'aviation générale volant sur la plateforme à la problématique du bruit et les engager vers une meilleure maîtrise des nuisances sonores générées par leurs activités.

Les engagements qui ont été définis dans cette charte portent essentiellement sur les points suivants :

- L'obligation de réaliser les tours de pistes en dehors des jours fériés et de plages horaires sensibles,
- Le suivi des trajectoires permettant d'éviter des zones considérées comme sensibles au bruit,
- L'amélioration du parc des avions basés sur la plateforme et l'utilisation des appareils les plus performants sur le plan acoustique,
- La création d'un comité de suivi du respect des engagements pris par les signataires de la charte.

Ce projet de charte est l'aboutissement de nombreuses séances de travail entre l'Association Des Riverains de l'Aéroport (ADRA), la Petite Camargue Alsacienne (PCA), le Centre d'Aviation Générale (GAC) et l'Euroairport. Pour Saint-Louis Agglomération, Monsieur Philippe Knibiely a été associé lors de la phase finale de son élaboration.

Sur avis du Bureau, il est demandé à l'EuroAirport de bien vouloir également étudier dans le cadre de cette charte :

- L'interdiction de tout vol d'aviation légère les dimanches et jours fériés ;
- La possibilité, à terme, de déporter l'aviation légère vers une autre plateforme plus adaptée et sécurisée pour cet usage.

L'EuroAirport sollicite aujourd'hui l'approbation de Saint-Louis Agglomération sur les termes de la charte et en particulier concernant sa participation au comité de suivi annuel, deux élus étant à désigner.

Le Président propose, avec l'accord du Bureau, les candidatures de MM. Philippe KNIBIELY et Gaston LATSCHA.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation à main levée.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la charte d'aviation légère ci-annexée ;
- de désigner MM. Philippe KNIBIELY et Gaston LATSCHA pour siéger au comité de suivi annuel ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite charte.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

